

sonne en question avait été chargée de cours de français à McGill. Cet homme avait enseigné à l'école des langues du gouvernement pendant un an et enseignait, en qualité de chef du département de français, dans une université américaine. Les employés de la Commission de la fonction publique n'avaient sans doute pas lu la demande d'emploi; ils n'avaient vu que le nom du postulant. Si ce bill donne de tels résultats, nous aurons des divisions qui causeront des soucis comme ceux démontrés par certains députés.

• (5.10 p.m.)

Le ministre chargé de l'application de ce bill fera preuve, je l'espère, de toute la discrétion possible. J'espère que le Commissaire n'aura pas besoin d'enquêter sur des problèmes particuliers, car chaque fois qu'on enquêtera sur un problème, que l'enquête se termine d'une façon satisfaisante ou non, tout le monde sera au courant dans le ministère. A mon avis, de telles préoccupations mèneront à des divisions qu'il sera difficile de raccommoder.

Les députés et la presse devraient examiner sérieusement ce problème d'ici quelques années. Il ne saurait être résolu que si le gouvernement fédéral assure les facilités d'enseignement dans toutes les écoles canadiennes de façon que la prochaine génération, même si certains n'en profiteront peut-être pas, aura au moins la possibilité d'être bilingue, ce qui a été refusé à presque tous ceux de ma génération.

**M. l'Orateur suppléant:** Avant de donner la parole au député de Vegreville, j'aimerais informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—l'augmentation des pensions correspondante à l'augmentation du coût de la vie; l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert)—L'agriculture—le revenu des producteurs de lait industriel; l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé et le bien-être—les services médicaux.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES LANGUES OFFICIELLES

#### DISPOSITION CONCERNANT LEUR STATUT ET LEUR USAGE—NOMINATION D'UN COMMISSAIRE, ETC.

La Chambre reprend le débat sur la motion du premier ministre portant troisième lecture du bill C-120, concernant le statut des langues officielles du Canada.

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, si je participe au débat portant sur la troisième et dernière lecture de cette mesure, ce n'est pas dans l'intention d'aigrir encore les sentiments soulevés par sa présentation. De plus, loin de moi l'idée d'attiser le feu de l'animosité raciale ou de tenter de miner davantage l'unité nationale. Si j'ai de sérieuses réserves à l'égard de cette mesure, c'est justement à cause des sentiments divers qu'elle suscite, de l'amertume et des controverses qu'elle soulève et parce qu'elle mine profondément l'unité nationale réalisée jusqu'ici. Ce bill est un recul et non un progrès; il suscitera plus d'animosités qu'il n'en dissipera. Il créera une série de frontières artificielles à l'intérieur de notre pays alors qu'il est impératif de faire disparaître les barrières existantes.

Je conteste sérieusement la théorie des districts bilingues prévus dans le projet de loi. J'affirme que ce programme encouragera la ségrégation plutôt que l'unité et, en conséquence, envenimera davantage les relations raciales au niveau de la collectivité, et c'est sur les relations à ce niveau que se fonde l'unité nationale.

Les différends dus à des causes d'ordre ethnique, religieux et social n'ont pas manqué dans le passé. Avec les années, nous les avons aplani dans une large mesure. En 1967, année du centenaire, leur disparition définitive semblait prochaine. A vrai dire, il y a eu cette année-là une énorme poussée de sentiment national, d'amour pour le Canada, qui représentait un pays et un peuple. Ce fut le moment de la vraie naissance d'une nationalité canadienne. La présentation de ce bill par le gouvernement et le débat qui a suivi nous ont fait redégringoler la pente et ont déclenché une nouvelle vague de méfiance et de suspicion.

Je le répète, depuis 100 ans, il y a certainement eu des différends entre les Canadiens. Des différends sociaux, religieux et linguistiques. Toutefois, et je parle ici pour l'Ouest canadien, il n'y a jamais eu de discrimination